CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E7540** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 25/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1970

Raison sociale : HARTMANN ET FILS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/08/1996

Capital : 7 622

CHEMIN DE MOURAGUES
LD PARENT
09000 FOIX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FOIX B314121468

Siret : 314 121 468 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0078158

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 367487 E

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 367487 E

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 05 61 65 07 05 **Fax :**

Portable : 06 77 00 55 85

Responsabilité légale :
HARTMANN CLÉMENT CO-GÉRANT / HARTMANN JEAN BAPTISTE CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.hartmannetfils.fr/

E-mail : hartmannetfils@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 656 744 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	5	01/12/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	5	01/12/2022
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/11/2025 09:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.